



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Est par la présente donné par la soussignée de la susdite municipalité que :

Lors de la séance spéciale du conseil tenue le 14 décembre 2020, la Municipalité de Saint-Victor a adopté le règlement pour fixer les taux de taxes et de compensation de la municipalité de Saint-Victor pour l'année 2021.

Ce règlement est disponible au bureau de la Directrice Générale pour consultation.

DONNÉ À SAINT-VICTOR CE 15^e JOUR DE DÉCEMBRE 2021

KATHLEEN VEILLEUX
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Certificat de publication (Articles 335 et 348 du Code)

Je, soussignée Kathleen Veilleux directrice générale secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 16h00 ce 15^e jour de décembre 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 15^e jour de décembre 2020.

KATHLEEN VEILLEUX
Directrice générale
Secrétaire-trésorière